ARRETE N° EPE UCA-2025-379

PORTANT DÉSIGNATIONS – CLUB DES ENTREPRISES UCA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts du Club des entreprises UCA ;

Vu l'arrêté n°2024-226 ;

ARRETE

Article 1 :
Mme Sophie MOMEGE est nommée présidente du Club des entreprises UCA, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 :
Mme Cécile CHARASSE est nommée directrice du Club des entreprises UCA, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :
L'arrêté n°2024-226 est abrogé.

Article 4 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.